



CQP ALS

Certificat de Qualification
Professionnelle Animateur de
Loisir Sportif

OPTION : ACTIVITÉS GYMNIQUES D'ENTRETIEN ET D'EXPRESSION (AGEE)



113 heures de formation
(et 50 heures de situation professionnelle)

FORMATION PROFESSIONNELLE EN ALTERNANCE

Du 12 octobre 2018 > 18 mai 2019

Lieu : CREPS
Châtenay-Malabry (92)

→ EN CENTRE DE FORMATION (113H)

• **Positionnement** : 12 octobre 2018

- Du 20 au 23 novembre 2018
- Du 8 au 11 janvier 2019
- Du 19 au 22 février 2019
- Du 9 au 11 avril 2019

→ EN STRUCTURE PROFESSIONNELLE (50H)

Mise en situation pratique entre chaque module.

→ Les épreuves certificatives se dérouleront du 6 au 18 mai 2019.

Le cas échéant, le rattrapage aura lieu la deuxième quinzaine de juin 2019 ou octobre 2019.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

28 SEPTEMBRE 2018



Coût financeur : 1 921 €
Coût autofinancement : 1 582 €
Frais de dossier : 32 €

Lieu indiqué sous réserve de confirmation de la structure

Le CQP ALS AGEE est un diplôme
professionnel multisports et tous publics.

Cette formation permet d'intervenir dans divers secteurs professionnels.

Ce diplôme permet d'évoluer vers le BPJEPS notamment activités physiques pour tous et activités de la forme.



Prérogatives et conditions d'exercice

Le titulaire du CQP ALS encadre des activités en cours collectif visant l'accessibilité aux pratiques de loisir sportif.

Il a pour vocation de faire découvrir, initier et sensibiliser différents publics à des pratiques sportives.

Il exerce son activité en toute autonomie.

CONTACT : SERVICE FORMATION - Tél. 09 52 48 56 26
E-mail : formation@coregepgv-sport.fr

COREG EPGV IDF / Tél. 01 45 08 09 77 / E-mail : info@coregepgv-sport.fr / 13 rue Etienne Marcel, 75001 PARIS
N° agrément formation professionnelle continue : 11 7534 608 75



CQP ALS

Certificat de Qualification
Professionnelle Animateur de
Loisir Sportif

OPTION : ACTIVITÉS GYMNIQUES D'ENTRETIEN ET D'EXPRESSION (AGEE)



Pré-requis

- **Être âgé d'au minimum 18 ans** à la date d'entrée en formation.
- **Être titulaire de l' AFPS / PSC1** (attestation de formation aux premiers secours/prévention et secours civiques niv.1).
- **Présenter un certificat médical** de non contre-indication à la pratique et l'animation sportive de moins d'un an.
- **Appréciation du niveau de pratique minimal requis** à partir des expériences, et de la réalisation d'un test technique spécifique à l'option du CQP ALS.



Financement

La formation CQP ALS s'inscrit dans le dispositif de la formation professionnelle continue : elle peut être prise en charge par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA).

Pour plus de renseignements, prendre contact avec le service formation.



Contenu de la formation

La formation au CQP ALS s'articule autour de compétences à acquérir, définies par le référentiel du métier d'animateur. Elle est constituée de 3 unités de compétences (UC).

- **UC1** (transversale) : prendre en compte les publics et l'environnement pour préparer un projet d'action d'animation.
- **UC2** : préparer, animer et encadrer une animation sportive.
- **UC3** : mobiliser les connaissances et maîtriser les outils nécessaires à la conduite de l'activité sportive.

La formation est proposée selon le concept de l'alternance et se déroule de la façon suivante :

- 5 heures de positionnement qui permettent de définir un parcours de formation personnalisé (présentation collective de la formation puis entretien individuel).
- 105 heures en centre de formation. Les interventions sont assurées par une équipe de formateurs qualifiés et habilités par la FFEPGV.
- 50 heures en structure professionnelle (stage en situation) sous convention couvrant les responsabilités réciproques avec l'organisme de formation .
- 3 heures pour la certification : une épreuve théorique (présentation d'un dossier en lien avec une action d'animation) et une épreuve pratique de mise en situation pédagogique.



Pour aller plus loin

Nous vous conseillons de suivre, ensuite la formation BPJEPS APT

